



## Tendances de Tenure

Le Grand Bond en Avant de la Chine dans la Réforme de la Tenure Forestière - Cependant est-ce assez avancé en ce qui concerne la REDD, le MDP et un Marché de Carbone ?

10 mai 2010

[Anglaise](#)

[Espagnol](#)

Les dernières réformes collectives de la tenure forestière de la Chine sont sans aucun doute le plus grand jamais entrepris dans les temps modernes, en termes de superficies et du nombre de populations qui ont été concernées. Selon le gouvernement chinois, les collectivités – villages et regroupements de villages - ont le droit de s’installer sur plus de 160 millions d’hectares de forêt pour des besoins de ménages partenariats ou pour une gestion collective par le village. Ces superficies sont supérieures aux 100 millions d’hectares couverts (protégés) par les réformes impressionnantes du Brésil dans sa région amazonienne, et abrite plus de 400 millions de personnes, environ quatre fois la population de la forêt tropicale et des paysages agro-forestiers en Amérique latine ou en Afrique. \* Pour le moment, le gouvernement a dépensé des centaines de millions de dollars, pour la mise en œuvre de la réforme - l’enquête, la préparation des titres fonciers, et la diffusion d’informations sur les réformes.

Les effets de cette réforme, et ce qu’elle signifie pour les droits locaux, les moyens de subsistance (conditions de vie), les forêts, et la capacité pour aider à atténuer et à s’adapter aux changements climatiques n’est pas une question qui se limite seulement au niveau local et national - mais a une portée d’une importance capitale mondiale.

***Il y a une reconnaissance grandissante de la relation critique entre la tenure, la gouvernance et les conditions locales nécessaires pour la REDD+ et le MDP afin de travailler efficacement et équitablement.*** Cela rend l’expérience chinoise encore plus pertinente dans les débats d’aujourd’hui autour des potentiels réels pour la REDD+. Ainsi donc quels sont les effets de cette réforme ? Quels sont les implications pour s’adapter et atténuer les changements climatiques, et est-ce que la Chine pourrait-elle être prête maintenant ? Trois études récentes jettent une certaine lumière sur ces questions :

M. Xu Jintao et son équipe de l’Université de Pékin ont conduit la première et la seule étude quantitative à grande échelle des réformes forestières collectives, couvrant 8 provinces, 288 villages et plus de 3000 ménages - avant et après que les collectivités furent libres de redistribuer leurs forêts. Ils constatèrent entre autres que la quantité actuelle de forêt redistribuée était limitée (environ 7%), et que la plupart de cela a été transférée vers la propriété individuelle, mais qu’ils y avaient des villages, des comtés et des provinces où la majorité de la forêt a été affectée à la gestion communautaire. Ils trouvèrent également que la participation à la prise de décision variait considérablement, mais moins de 30% des ménages ont déclaré qu’ils ont été consultés pour les décisions de redistribution. Les incidences des réformes ont également été importantes, entraînant une augmentation globale des revenus des ménages entre autres pour la plantation d’arbres et l’exploitation des arbres. Ces effets montrent que

les réformes ont incités la restauration et l'utilisation durable des forêts, ainsi que la nouvelle souplesse pour ajuster officiellement la tenure qui a amélioré la résilience climatique des forêts collectives. Deux grandes questions restent en suspens tels les effets de la réforme sur les communautés autochtones ou ethniques, ainsi que le rôle de leadership du gouvernement local dans ces prises de décisions. L'étude souligne que d'importantes réformes réglementaires et institutionnelles doivent encore être entreprises pour régir le marché foncier émergent et promouvoir la légalité, l'efficacité et l'équité.

Une deuxième étude a examiné le premier Projet forestier du Mécanisme Pour un Développement Propre (MDP) menée dans la province du Guangxi et financé par le Fonds BioCarbone de la Banque Mondiale. Ce projet a couvert 4000 hectares de forêt collective et devrait faire bénéficier 20.000 populations locales et générer 5,5 millions de dollars, dont 2 millions de dollars provenant de la vente de crédits carbone. Les recettes devaient être divisées entre les populations locales et les entreprises forestières qui ont investi dans la plantation d'arbres selon des contrats bien négociés. Dr. Yazhen Gong et ses collègues de l'Université de la Colombie-Britannique ont examiné le projet et ont constaté que le projet a reboisé environ 65% de la superficie des terres, et a élaboré un système d'actionnariat qui surmonte les transactions excessives et les coûts de négociation qui entravent souvent les projets du MDP ou de la REDD afin de faire bénéficier les populations locales. Il y avait aussi des avantages financiers pour les propriétaires fonciers locaux, y compris les plus de 1600 ménages de minorités ethniques qui ont participé. De ce fait, les auteurs conclurent que le reste des terres semble non boisé – en raison de la hausse des coûts d'opportunités prévues, des contrats inflexibles, des niveaux bas et faibles des droits de propriété et du capital social. En bref, Gong et ses collègues trouvèrent que l'augmentation du prix de la terre, des plantations d'arbres, des vergers de fruits et d'autres cultures alternatives ont diminué l'attrait pour le plan du MDP. De plus, la nature restrictive du contrat et du paiement mis en place par le Fonds BioCarbone, nourrit la méfiance des entreprises forestières, et les conflits fonciers non résolus entravent l'exécution du projet entier.

Une troisième étude, menée par Zhu Keliang Esq. de l'Institut de Développement Rural à Beijing a examiné la question de savoir « qui possède le carbone des forêts de Chine » à partir d'un point de vue juridique. Zhu et ses collègues ont examiné les lois foncières et forestières chinoises ainsi que les nombreux programmes forestiers entrepris à grande échelle par le gouvernement chinois pour encourager le reboisement ou restreindre le déboisement. La loi foncière et forestière à propos de laquelle les auteurs affirment qu'elle avance dans le sens de la reconnaissance et de la protection des propriétés de la terre et des arbres des individus et des ménages, est souvent contredite par les programmes de foresterie qui vont souvent dans la direction opposée, limitant ainsi les droits fonciers locaux. Zhu et ses collègues ont constaté aussi que tandis que la Chine comme la plupart des pays n'a toujours pas formalisé la propriété de carbone, la réponse à la question de la propriété du carbone dans les régions rurales de la Chine semble être claire: les agriculteurs sont et devraient être les propriétaires légitimes du carbone séquestré dans les arbres et dans leurs terres. Le système de tenure des terres forestières du village réprimant la propriété foncière. Ils conclurent alors qu'il reste encore beaucoup à faire pour que la propriété du carbone forestier soit effective et permette des mesures incitatives claires pour le reboisement et les projets de carbone: la législation doit être renforcée et clarifiée, les lois

régissant les transactions et les contrats fonciers et forestiers doivent être établies, et les mécanismes de recours légal doivent être rendus plus efficaces et effectives en cas de contestation.

**À bien des égards, il y a eu des progrès énormes en Chine clarifiant et renforçant les propriétés foncières et forestières locales. Cependant la Chine rurale est elle prête pour la REDD, le CDM ou un marché du carbone?**

\*Les données de populations utilisées pour l'Afrique (106,0 millions) et en Amérique Latine et des Caraïbes (107,8 millions) portent sur les terres agro-forestières (plaines forestières), les lisières de forêts et les forêts denses (zones au-delà de la frontière agricole) dans les biomes des forêts tropicales des régions ; biomes de savanes exclus. Référence à partir du tableau 1.3, page 39 de "At Loggerheads?: Agricultural Expansion, Poverty Reduction, and Environment in the Tropical Forests" Par K. Chomitz et al., Banque mondiale, 2007.

**Les rapports analysés :**

***China's Forest Tenure Reforms: Impacts and implications for choice, conservation, and climate change***

Rapport complet - [http://rightsandresources.org/publication\\_details.php?publicationID=1403](http://rightsandresources.org/publication_details.php?publicationID=1403)

Informations en bref -

[http://rightsandresources.org/~rightsan/publication\\_details.php?publicationID=1406](http://rightsandresources.org/~rightsan/publication_details.php?publicationID=1406)

***Who Owns Carbon in Rural China?- An Analysis of the Legal Regime and Practices with Preliminary Policy Recommendations***

Rapport - [http://www.rightsandresources.org/publication\\_details.php?publicationID=1473](http://www.rightsandresources.org/publication_details.php?publicationID=1473)

***Participation in the world's first clean development mechanism forest project: The role of property rights, social capital and contractual rules***

Pour plus d'informations ou pour des copies de leurs articles, entrez en contact avec Yazhen Gong, School of Environment and Natural Resources, Renmin University of China, PR China

([gongyazhen@yahoo.com](mailto:gongyazhen@yahoo.com)) ou Gary Bull, Faculty of Forestry, University of British Columbia, Canada

([gary.bull@ubc.ca](mailto:gary.bull@ubc.ca))

**« Tendances de Tenure » alerte la communauté du développement global sur d'importantes informations, événements et résultats de recherche sur le thème de la propriété forestière, les droits et le développement dans les forêts du monde.** Elle

est publiée par l'Initiative des Droits et Ressources (RRI), une coalition globale de communautés, et d'organisation de développement, de recherche et de conservation et préparée par le Groupe des Droits et Ressources, le secrétariat de la coalition. Les opinions présentées sont celles du secrétariat et ne sont pas nécessairement partagées par les agences qui ont généreusement soutenu RRI, ni celles des Partenaires de la coalition. Si vous voulez plus d'information, envoyez s'il vous plait un message à Lopaka Purdy à l'adresse [LPurdy@rightsandresources.org](mailto:LPurdy@rightsandresources.org). Pour plus d'informations sur RRI vous pouvez consulter [www.rightsandresources.org](http://www.rightsandresources.org).